

**Le Programme d'Appui à  
l'Aménagement Pastoral et à la  
Sécurisation des Systèmes  
Pastoraux  
(PAAPSSP)**

Le Niger, pays enclavé de 1 267 000 km<sup>2</sup> est caractérisé par un climat de type sahélien. Du nord au sud la pluviométrie annuelle varie de 50 à 800 mm. La population de 18 millions d'habitants, dont 80 % vit en milieu rural, tire l'essentiel de ses revenus des activités agricoles et d'élevage. Bien que complémentaires, ces activités sont de plus en plus conflictuelles du fait de la pression qu'elles exercent sur les espaces et les ressources naturelles.

La mobilité des troupeaux, pratiquée par les éleveurs permet d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles qui fluctuent dans l'espace (zones agro-écologiques) et dans le temps (saison des pluies et saisons sèches). La pression croissante sur les espaces et ressources nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de schémas d'aménagement pastoraux, qui facilitent l'accès à l'eau et aux pâturages en clarifiant les règles d'usage mais aussi en planifiant des aménagements tels que des ouvrages hydrauliques et des pistes de transhumances.

La stratégie d'intervention du PAAPSSP repose sur le renforcement des capacités des acteurs dans l'exécution de leur mandat respectif afin qu'ils assurent la durabilité des investissements et reproduisent les démarches mises en œuvre. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement pastoraux, le PAAPSSP a mobilisé les acteurs du niveau central, régional, départemental, communal et villageois.

En cinq années de mise en œuvre, le PAAPSSP a foncé 50 puits pastoraux, réhabilité 22 et créé 3 stations de pompage. Il a aussi balisé 3.000 km de pistes de transhumance, ouvert 3.000 km de bandes pare-feux, qui ont permis de constituer des stocks fourragers de plus de 800 tonnes.

Ces interventions ont permis, au Ministère de l'Élevage, à la CTB et à leurs partenaires que sont les collectivités territoriales, les associations d'éleveurs et les structures du Code rural, de tirer de nombreuses leçons.

## *L'importance des accords sociaux*

### **Points clés:**

- Pour avoir une vision globale et cohérente des aménagements à réaliser, il est important d'impliquer l'ensemble des acteurs et de recueillir les besoins exprimés par les principaux usagers des ressources pastorales.
- Un atelier cadre de concertation a permis de jeter les bases d'accords sociaux favorisant l'identification consensuelle et concertée des besoins en aménagements et leur priorisation.
- L'inventaire des ressources a été une bonne porte d'entrée pour analyser les problématiques et argumenter les besoins en aménagements pastoraux.
- Les accords sociaux sont des documents adoptés et signés par les acteurs ; ils précisent le site d'implantation de l'ouvrage et sa vocation, confirment son caractère public et passent en revue les modalités de gestion ainsi que l'engagement des communautés.
- Le processus d'ingénierie sociale a permis de débattre des enjeux et des problématiques liés à la gestion des ressources naturelles pastorales.
- La forte implication sociale dans la concertation comme dans la décision a permis de responsabiliser les autorités locales et les usagers légitimes dans la gestion des aménagements, ce qui sera un gage de leur durabilité et contribuera à prévenir les conflits.
- Le temps assez long de l'ensemble du processus d'ingénierie sociale est souvent dénoncé par les acteurs. Il y a donc lieu de revoir la durée du processus en simplifiant certaines étapes et méthodes de travail.
- L'État doit être garant du respect des textes et engagements pris à travers les accords sociaux et le Code rural doit accélérer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des textes réglementaires complémentaires au Code rural pour assurer la sécurisation foncière des espaces partagés.

**« Au Sahel il n'y a pas d'élevage sans mobilité, d'où la nécessité d'aménager les espaces pastoraux et cet aménagement passe par des processus consensuels, une approche multi-acteurs et participative ».**

*Hama Amadou, Ex-premier ministre du Niger.*

## Introduction

La problématique de l'aménagement pastoral reste et demeure une préoccupation dans le sous-secteur de l'élevage au Niger. Différentes approches ont été mises en œuvre afin de faciliter ou de préserver la mobilité du cheptel. Cette mobilité, essentielle à la valorisation des ressources naturelles pastorales, est exposée à de fortes menaces quant à sa durabilité. Le PAAPSSP a développé une démarche d'ingénierie sociale afin de pérenniser les aménagements pastoraux nécessaires à la mobilité du cheptel.

L'ingénierie sociale est un processus multi-acteurs et pluri scalaire d'identification concertée et consensuelle des besoins, de planification et de mise en œuvre des aménagements pastoraux. Elle prend en compte les trois aspects essentiels pour la mobilité du cheptel : le

foncier, la décentralisation et les aménagements. Par ailleurs, elle privilégie la concertation, ce qui a permis d'échanger et de confronter les positions comme les propositions des acteurs tout en soulevant les enjeux et les problématiques liés à l'accès aux ressources naturelles, leur exploitation et leur gestion.

Cette démarche de concertation sociale, qui a nécessité beaucoup de dialogue, de négociation, de diplomatie et de doigté est-elle légitime aux yeux de tous ? Permet-elle réellement d'obtenir un consensus durable, ou s'agit-il simplement d'un jeu d'acteurs ? Les « acquis » socio-fonciers, issus de cette démarche, sont-ils suffisamment scellés pour ne pas faire l'objet d'une remise en cause à la moindre occasion ?

## La démarche

L'ingénierie sociale se décline en huit étapes principales, de l'atelier cadre de concertation à la définition et mise en place d'un système de gestion en passant par les études de faisabilité.

N°	ÉTAPE	RÉSULTAT
1	Atelier cadre de concertation	Diagnostic initial communal Inventaire des ressources pastorales, usagers, problématiques et propositions d'actions (cartes mentales) Identification concertée et consensuelle des besoins en aménagements (schéma d'aménagement) Priorisation et planification des besoins (Plans d'aménagement pastoraux) Mise en cohérence des besoins à l'échelle départementale Priorisation des besoins et planification sur cinq ans
2	Géoréférencement des schémas	Géoréférencement des aménagements identifiés Création d'une base de données dans un système d'information géographique Cartographie et production des schémas informatisés
3	Atelier régional d'arbitrage	Mise en cohérence régionale des besoins en aménagements Priorisation des besoins Validation régionale (établissement d'un procès-verbal)
4	Études de faisabilité technique et sociale	Enquête de faisabilité technique des points d'eau à réhabiliter ou à réaliser sur le site Enquête de faisabilité socio-foncière sur site Atelier de restitution et validation régionale

N°	ETAPE	RESULTAT
5	Atelier de validation des schémas d'aménagement pastoraux	Validation de la cartographie des schémas
6	Accords sociaux	Construction d'un accord social Clarification du statut du site Lieu d'implantation Définition des règles d'accès et d'usage Principe de gestion
7	Investissements	Procédures de passation de marchés Suivi-contrôle/supervision des travaux Réception des travaux
8	Gestion	Accord de financement ONG Karkara et RAIL Enregistrement au dossier rural des actes posés Mise en place et formation des structures de gestion des points d'eau

**Tableau 1** : Étapes et résultats de l'ingénierie sociale

Le cadre de concertation départemental a permis de jeter les bases des accords sociaux en favorisant l'identification consensuelle et concertée des besoins en aménagements et leur priorisation sur la base de critères d'utilité pastorale et de cohérence géographique et de la connaissance des problématiques; l'ensemble des besoins exprimés par les communes a été mis en cohérence au niveau départemental puis régional. Les aménagements retenus ont fait l'objet d'études de faisabilité sociale et technique. Le processus d'obtention des accords sociaux a été mené sur chacun des sites prioritaires bénéficiaires des investissements.

Ces cadres de concertation pluri-acteurs ont été organisés dans chacun des 23 départements bénéficiaires afin de mettre en évidence et de cartographier l'ensemble des besoins d'aménagements et d'infrastructures pastorales. À travers le maire et le conseil communal, chaque commune a été pleinement responsabilisée dans l'identification et le choix des participants à ces rencontres (quinze participants par commune). Les participants doivent être du milieu de l'élevage mobile, connus et reconnus pour leurs connaissances des enjeux pastoraux, de la transhumance et de la zone d'intervention. En outre, des personnes ressources clés ont été invitées afin de garantir la fiabilité des informations et d'affiner les



Participants du cadre de concertation de Tessaoua  
(région de Maradi)

résultats. Ces cadres sont donc composés de leaders éleveurs, des autorités coutumières (chefs de canton et chefs de groupement), de représentants des collectivités territoriales, de représentants des organisations d'éleveurs et des organisations paysannes, des services techniques déconcentrés et des commissions foncière communales. L'animation est assurée par le Secrétaire permanent de la Cofodep appuyé par l'Assistant Technique National. Selon le nombre de communes par département, le nombre de participants par cadre de concertation varie de 60 à plus de 150.

Les cadres de concertation ont permis de dresser l'inventaire non exhaustif des ressources et des aménagements pastoraux existants, de localiser et caractériser le type de ressources (points d'eau, aires de pâturage, couloirs, etc.) et, le cas échéant, de spécifier la vocation et le statut de ces espaces. C'est sur cette base que l'ensemble des besoins d'aménagements pastoraux a été exprimé, validé puis cartographié.

Les débats engagés ont permis de déterminer et de choisir les aménagements à réaliser en fournissant des éléments d'information sur les problématiques locales, mais aussi sur le niveau de fréquentation et d'utilisation des ressources partagées.



Carte mentale de la commune de Maireyrey (Département de Mayahi, région de Maradi)

**Exemple :** débat autour de la problématique de l'emblavement du pourtour des mares, qui réduit leur accessibilité aux animaux ; débat sur l'occupation par l'agriculture des couloirs et les aires de pâturage contraignant la mobilité ; Débat quant à la fréquentation des espaces, tenant compte des axes/directions des mouvements de transhumance, mais aussi des « portes » d'entrée et de sortie du territoire national. Les axes empruntés par les caravaniers et les marchands de bétail ont été aussi pris en compte. Ont été priorisés les axes très fréquentés qui pose avec acuité la problématique de l'avancée du front agricole.

*« Le PAAPSSP a été une vraie école pour nous. C'est maintenant que nous avons compris tout le processus. Avant, nous pensions qu'il s'agissait juste d'aller vers la commune et d'exprimer nos besoins pour qu'ils soient satisfaits. À présent, nous avons compris qu'il y a tout un cheminement à faire et des étapes à suivre. De plus, c'est nous-mêmes qui avons choisi et priorisé nos besoins. Aujourd'hui, nous savons où faire un puits, un couloir... »*

*Un participant à l'atelier du département de Madarounfa, région de Maradi*

Les besoins d'aménagements pastoraux ont ensuite été priorisés lors d'un atelier régional d'arbitrage dont les objectifs étaient :

- identifier les aménagements pastoraux prioritaires au niveau régional en s'appuyant sur des critères définis (cohérence pastorale, éligibilité, enveloppe financière, synergie avec d'autres partenaires techniques et financiers (PTF)) ;
- faire en sorte que les autorités régionales appuient le choix des aménagements pastoraux (il s'agit de valider administrativement, au niveau régional, le choix des sites) ;
- et planifier les investissements.

L'atelier régional a ainsi réuni les représentants des différents acteurs : gouverneur, préfets, Conseiller Régional élu, Secrétaire Permanent Régional du Code rural, Secrétaires Permanents des Commissions

Foncières Départementales, maires ou leurs représentants élus, chefs coutumiers, représentants des organisations d'éleveurs de niveau régional, chambre Régionale d'Agriculture (CRA), leaders éleveurs, Directions régionales des services techniques de l'Élevage, de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Agriculture. Le consensus a d'abord porté sur les critères de sélection, à savoir la cohérence régionale, l'utilité pastorale de l'aménagement, la fréquentation par les éleveurs de l'aménagement ou du site et l'acuité des problématiques. Ces critères ont été validés et ont permis de prioriser les aménagements à réaliser devant faire l'objet d'études de faisabilité technique et sociale. Les mêmes débats que ceux tenus lors de la mise en cohérence départementale ont eu lieu. Les cartes mentales ont été un apport important qui ont permis de dégager les grands axes de mobilité prioritaire objet de l'intervention du Programme.



Des études de faisabilité technique et sociale ont été réalisées par des prestataires de services et ont porté sur les aménagements retenus par l'atelier régional d'arbitrage. Au plan technique, elles ont déterminé, en concertation avec les élus locaux et d'autres représentants des bénéficiaires, le choix des sites d'implantation technique des points d'eau pastoraux pour les nouveaux forages, proposé des modèles techniques de construction, évalué le coût financier de l'ensemble des réhabilitations et des nouvelles réalisations des puits ainsi que celui des forages, stations de pompage et contre-puits. Les sites proposés au pied des collines, les réhabilitations jugées incertaines du fait des risques ou des faibles chances de réussite ont été écartés. Les réhabilitations trop coûteuses ont été remplacées par des puits neufs. Les sites dont la vocation pastorale ou l'accès n'étaient pas garantis ont été écartés. Pour les forages et stations de

pompage, les sites reposant sur des zones de socle ont été rejetés.

Pour ce qui concerne la faisabilité sociale, un aménagement est socialement faisable lorsque son choix, son statut foncier, sa vocation et sa réalisation sont ou peuvent être clarifiés et acceptés par les populations. À cette fin, des réunions ont été tenues sur les différents sites pour collecter des informations sur la fréquentation du puits (population résidente et transhumants, nombre de têtes de bétail abreuvé selon les saisons) le mode de gestion souhaité, l'implication des populations pastorales dans les structures de gestion des points d'eau et la possibilité de sécurisation foncière à travers la délimitation et la matérialisation des espaces pastoraux. Ces études ont finalement permis de jeter les bases consensuelles pour élaborer les accords sociaux permettant, entre autres, de clarifier le statut foncier des sites bénéficiaires.

## **Les produits**

À l'issue de ce processus, on obtient deux produits clés : les schémas d'aménagements pastoraux et les accords sociaux, ces derniers constituant un point clé qui détermine la réalisation de l'investissement. Chaque étape a été restituée et validée par les acteurs.

### **Le schéma d'aménagement pastoral : un outil d'aide à la décision dont se dotent les acteurs ruraux.**

Lors des cadres de concertation, chaque commune a élaboré son schéma d'aménagement pastoral (SAP), récapitulant l'ensemble de ses besoins. Ensuite, il a été procédé à une mise en cohérence au niveau départemental sur la base des critères suivants : le caractère intercommunal de la ressource, la fréquentation par les éleveurs, la vocation de la ressource et l'acuité des problématiques. Ceci a permis de dégager les priorités au niveau départemental. Par exemple, les couloirs de passage internationaux et intercommunaux ont eu priorité sur les couloirs secondaires ; concernant les puits et les aires de pâturage, la priorité a été accordée aux aménagements situés sur ces couloirs prioritaires.



Approche participative de l'élaboration du SAP.



De ce processus, ont découlé les SAP départementaux. Les données constituant les différents SAP ont été géoréférencées par des équipes composées des responsables des services techniques déconcentrés de l'État et les Secrétaires Permanents des

Commissions Foncières Départementales. Les informations produites ont ensuite été archivées dans une base de données exportable dans un système d'information géographique.

### *Les accords sociaux : une fondation pour des aménagements durables*

Les accords sociaux sont le résultat du processus d'ingénierie sociale. Ils fondent et garantissent la sécurisation des aménagements pastoraux. Un accord social est une charte sociale obtenue à l'issue d'un processus de concertation entre les acteurs locaux qui traduit l'ensemble des points de consensus sur lesquels toutes les parties usagers bénéficiaires, autorités administratives et coutumières) sont d'accord permettant la sécurisation des aménagements pastoraux.

Le processus d'établissement des accords sociaux commence dès l'étude de faisabilité sociale autour des espaces pastoraux identifiés et priorisés. Il se poursuit par une phase de collecte des données sur le terrain qui permet de clarifier le statut juridique de chaque espace pastoral et de vérifier les litiges et/ou conflits potentiels liés au foncier ou au système d'usage de la ressource

Des accords sociaux provisoires sont d'abord élaborés au cours de fora villageois regroupant les acteurs des villages, hameaux et campements des éleveurs concernés par les mêmes ressources (les usagers, ayants

droit, élus, autorités coutumières, éleveurs transhumants et membres des Commissions Foncières).

Ces regroupements sont organisés afin de s'assurer de la reconnaissance et de l'acceptation commune de la vocation et/ou de l'usage pastoral des aménagements prévus, d'en préserver l'accès pour les éleveurs transhumants et de garantir la sécurisation foncière des espaces à l'usage pastoral.

Les accords définitifs sont finalement obtenus à l'issue des fora villageois et communaux où l'ensemble des acteurs (usagers des ressources, ayants droit, élus, autorités coutumières, éleveurs transhumants, structures déconcentrées du code rural, services techniques déconcentrés, etc.) adoptent et signent le document portant accord social. Ce document précise le site d'implantation de l'ouvrage et sa vocation. Il confirme son caractère public et passe en revue les modalités de gestion ainsi que l'engagement des communautés. Ces accords sociaux, en engageant la responsabilité de l'ensemble des acteurs signataires, constituent des outils d'aide à la décision dans la gestion des éventuels conflits liés à l'accès aux ressources.

Partie intégrante de la démarche de sécurisation et de gestion des aménagements élaborée par le Code rural, leur validité juridique passe par l'adoption de dispositions confirmant le statut domanial public des espaces sécurisés.

Les fora communaux ont été ainsi l'occasion de valider les accords provisoires obtenus pendant les fora villageois. Les accords sociaux, après leur amendement, ont été signés par les représentants des différents usagers et les responsables administratifs communaux en présence des autorités préfectorales et des structures déconcentrées du Code rural.

*« ... vraiment je le dis, même la signature des accords sociaux, nous n'avons jamais fait ça auparavant mais maintenant nous pouvons le faire parce que nous connaissons le contenu et tout le monde a adhéré jusqu'aux autorités préfectorales... »*

*Kalidou Gourmantché, SP COFODEP Gaya*

Il faut noter que, parallèlement au processus de construction de l'accord social, un certain nombre de documents administratifs et d'actes fonciers sont élaborés et constituent soit un outil pour l'obtention de l'accord social soit un produit d'étape de ce processus. Ainsi, sur l'ensemble des trois régions, il a été produit environ 2 000 actes fonciers pour l'ensemble des aménagements priorités ; ces actes ont été remis aux structures compétentes du Code rural pour enregistrement et classement au Dossier Foncier Rural. De surcroît, au total, 210 accords sociaux ont été validés et signés. Ceci a permis de compléter les

dossiers des aménagements à inscrire au Dossier Foncier Rural au niveau des Commissions Foncières Communales et des Commissions Foncières Départementales.

Des entretiens avec les structures déconcentrées du Code rural (Commissions Foncières) et les acteurs locaux ont permis de mieux connaître et faire connaître le statut juridique des espaces pastoraux et la possibilité d'ententes ou non en vue d'établir des accords sociaux. Ces derniers étaient toujours précédés de fora communautaires (voir photos ci-dessous).





« L'accord social, c'est un engagement que les communautés ont pris en rapport à la gestion des ressources partagées...vraiment c'est une réalité, les gens sont d'accord que c'est une nécessité de préserver ces ressources pour assurer la quiétude sociale et prévenir les conflits sociaux...les accords sociaux vont permettre de respecter les statuts et vocation des différentes ressources... »

M. Abdou FAKANDO, SP Cofodep Madaoua

### **Forces:**

- La responsabilisation des acteurs dans le choix, l'implantation foncière et la mise en œuvre des aménagements pastoraux. Elle a abouti à des accords sociaux qui contribuent à une gestion durable des aménagements pastoraux. Par ailleurs, les différents acteurs ont développé et partagé une vision commune des problématiques, ce qui contribuera à la prévention des conflits ruraux.
- Le caractère inclusif du processus : l'ingénierie sociale a permis de réunir, à chaque étape clé, l'ensemble des acteurs autour d'une table pour débattre des enjeux et des problématiques liés à la gestion des ressources naturelles pastorales afin d'avoir une vision commune et une décision consensuelle.
- La forte implication sociale dans la concertation comme dans la décision : elle a permis de responsabiliser les autorités locales et les usagers légitimes dans la gestion des aménagements, ce qui sera un gage de leur durabilité.
- Le caractère innovant du processus : l'ingénierie sociale a été appréciée par l'ensemble des acteurs (, car il constitue une démarche innovante et efficace d'échange et de rapprochement des positions et des points de vue autour des aménagements des ressources pastorales favorable à leur pérennisation.
- L'appropriation de la démarche par les acteurs :« *Aujourd'hui, nous maîtrisons ce processus et sommes en mesure de le reproduire.* » - Iro Issa Kokino, Maire de la commune rurale de Safo

### **Faiblesses:**

- Malgré le caractère consensuel de ces accords sociaux, il existe, dans certains cas, des risques de revendication tendant à les remettre en cause.
- le temps : le déroulement de ces différentes étapes a nécessité beaucoup de temps. En effet, les cadres de concertation ont été réalisés en octobre 2011 alors qu'il a fallu attendre février 2015 pour finaliser les accords sociaux. Ce temps assez long est souvent dénoncé par les acteurs qui souhaitent le démarrage rapide d'actions concrètes.
- le jeu d'acteurs : certains responsables ont tenté d'influencer le choix et même la faisabilité sociale de certains sites lors des débats régionaux, départementaux ou communaux. D'autre part, l'obtention des accords sociaux n'a pas été sans soulever des difficultés majeures pour plusieurs raisons notamment : les interactions entre les acteurs en présence,
- la faible représentation/représentativité de certains acteurs dont les éleveurs transhumants et des élus aux réunions de concertation,
- la non-effectivité de la mise en place des Commissions Foncières de base dans certaines localités (villages),
- le changement/remplacement assez fréquent des cadres administratifs et coutumiers,
- l'insuffisance ou la faiblesse des textes d'application des dispositions du Code rural.



## Conclusion

L'ingénierie sociale, a intégré des acteurs institutionnels multiples, ce qui induit une grande complexité des négociations et de la prise de décisions. Toutefois, cette diversité des acteurs est en même temps le gage d'une plus grande viabilité, pour peu que l'apprentissage soit mené à son terme avec les instances foncières, les élus des communes et de la région, les services techniques déconcentrés, et même les organisations de la société civile et les prestataires de services aux populations.

Cette forte implication sociale devrait permettre une plus grande responsabilisation des autorités locales et des usagers dans la gestion des aménagements afin de mieux garantir leur durabilité.

Même si cette approche concertée et inclusive n'est pas parfaite, le processus d'ingénierie sociale, en exigeant des compromis, en mobilisant les usagers à la base, en mettant les autorités (élus, État, chefs coutumiers) devant leurs responsabilités grâce à la signature des accords sociaux, reste un moyen efficace pour prévenir et limiter les conflits autour de la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des aménagements pastoraux.

L'État et les collectivités territoriales doivent donc être garants du respect des textes et des engagements pris à travers les accords sociaux, et faire respecter la loi afin de garantir aux éleveurs transhumants des espaces pastoraux sécurisés et aménagés nécessaires à la viabilité de leur activité.

*« Comme vous le savez, le Conseil Régional a pour tâche principale l'harmonisation de toutes les interventions de développement dans la région. Le PAAPSSP est le premier projet qui a su cerner cette compétence du Conseil Régional... il nous a impliqués dans le processus d'identification jusqu'à la réalisation des infrastructures et des aménagements. Dans la mise en œuvre, nous avons effectué des missions conjointes de suivi, surtout en ce qui concerne les balisages des couloirs nationaux et internationaux, la réalisation et la réception des puits pastoraux. »*

*Siradji Moussa, Premier Vice-Président du Conseil Régional de Maradi*

## Recommandations

- **Au Ministère de l'Élevage et aux autres ministères en charge du développement rural de prendre, au niveau de l'État, des dispositions pour confirmer le statut domanial public des couloirs et des aires pastorales sécurisés en les immatriculant et d'assurer ainsi leur protection durable**
- **Aux autorités et les collectivités territoriales sont également appelées à prendre des mesures nécessaires pour faire respecter les engagements pris par les différents acteurs dans le cadre des accords sociaux ;**
- **Au code rural doit accélérer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des textes réglementaires complémentaires au Code rural dont l'application doit permettre d'assurer la sécurisation foncière des espaces partagés**



La CTB, l'agence belge de développement, appuie et encadre des programmes de développement pour le compte de l'État belge et d'autres donateurs d'ordre.

Rue Haute 147  
1000 Bruxelles, Belgique  
T + 32 (0)2 505 37 00  
info@btcctb.org  
www.btcctb.org

**Ont contribué à cette publication**

Abdou Djerma (*Assistant technique national PAAPSSP*), Amadou Dangui (*Trésorier général AREN : Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger*) et Dandaré Awel (*Chargé d'appui aux opérations ONG RAIL : Réseau d'appui aux initiatives locales*)



Royal Tropical Institute